



# FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports  
Siège Social : 13, rue Trigance - 13002 MARSEILLE

## COUPE DE FRANCE DES CLUBS F.F.P.J.P. 2017/2018

Le 27 Février 2017

Madame, Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous le calendrier des rencontres ainsi que le montant des frais de participation de la F.F.P.J.P. :

### 21 Aout 2017                      Date butoir de réception des équipes qualifiées.

24 Septembre 2017	Date du premier tour de la compétition.
12 Novembre 2017	Date du deuxième tour de la compétition.
17 Décembre 2017	Date du troisième tour de la compétition.
04 Février 2018	Date du quatrième tour de la compétition.
17 Février 2018	Date des 16e de finale nationale par tirage intégral.
18 Février 2018	Date des 8e de finale nationale.
Du 15 au 17 Mars 2018	Date de la Finale Nationale :

### Participation FFPJP aux frais de déplacement des Clubs

<i>1er Tour en zone</i>	<i>160 €</i>
<i>2ème Tour en zone (Cadrage et 16ème)</i>	<i>210 €</i>
<i>3ème Tour en zone (1/8ème)</i>	<i>260 €</i>
<i>4ème Tour en zone (1/4 de finale)</i>	<i>350 €</i>

### *A partir des 16ème de finale : Frais de déplacement base Via Michelin (2 voitures)*

<i>16ème de finale nationale (perdants)</i>	<i>480 € + Frais via Michelin</i>
<i>8ème de finale nationale (perdants et gagnants)</i>	<i>950 € + Frais via Michelin</i>
<i>Quart de finale</i>	<i>1200 € + Frais via Michelin</i>
<i>Demi-finale</i>	<i>2000 € + Frais via Michelin</i>
<i>Finaliste</i>	<i>3200 € + Frais via Michelin</i>
<i>Vainqueur</i>	<i>4500 € + Frais via Michelin</i>

**Précision importante :** Les remboursements des frais de déplacements et indemnités, du 1<sup>er</sup> tour jusqu'au 4<sup>ème</sup> tour de Zone, seront effectués sur la fiche financière 2018.

Seuls les remboursements, concernant les clubs ayant participé à partir des 16<sup>ème</sup> de finale nationale, seront effectués directement aux clubs qui devront fournir un RIB pour être remboursés.